

## Chapitre XII

### AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

#### A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

165. À sa 3160<sup>e</sup> séance, le 7 mai 2013, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours.

166. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section I du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à la soixante-septième session de celle-ci, section intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission» (A/CN.4/657), de la résolution 67/92 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2012, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (en particulier ses paragraphes 23 à 28), de la résolution 67/1 de l'Assemblée générale, en date du 24 septembre 2012, dans laquelle figure la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, et de la résolution 67/97 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2012, relative à l'état de droit aux niveaux national et international.

#### 1. INSCRIPTION DE NOUVEAUX SUJETS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

167. À sa 3171<sup>e</sup> séance, le 28 mai 2013, la Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet «La protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés» et de nommer M<sup>me</sup> Marie G. Jacobsson Rapporteuse spéciale pour le sujet.

168. À sa 3197<sup>e</sup> séance, le 9 août 2013, la Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet «Protection de l'atmosphère» et de nommer M. Shinya Murase Rapporteur spécial pour le sujet. Elle a précisé que l'inscription du sujet à son programme de travail était subordonnée aux conditions suivantes :

a) Les travaux sur ce sujet seraient conduits de façon à ne pas empiéter sur les négociations politiques concernant, notamment, les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone ou la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les travaux ne concerneraient pas non plus des questions telles que la responsabilité de l'État et de ses ressortissants, le principe «pollueur-payeur», le principe de précaution, les responsabilités communes mais différenciées, et le transfert de fonds et de technologie, y compris des droits de propriété intellectuelle, vers les pays en développement, mais seraient aussi sans préjudice de ces questions.

b) Dans le cadre des travaux sur ce sujet, la Commission ne traiterai pas non plus de questions

relatives à certaines substances qui font l'objet de négociations interétatiques, comme le noir de carbone ou l'ozone troposphérique, et d'autres substances à double impact. Le projet ne viserait pas à « combler » les lacunes des régimes conventionnels.

c) Les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, y compris sa délimitation, seraient exclues du sujet.

d) Les travaux de la Commission sur le sujet viseraient à élaborer un projet de directives, sans chercher à compléter les régimes conventionnels actuels par de nouvelles règles ou de nouveaux principes juridiques.

Les rapports du Rapporteur spécial seraient fondés sur le respect de ces conditions.

#### 2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL À LONG TERME

169. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 mai 2013, le Groupe de planification a décidé de constituer à nouveau, pour la session en cours, le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme. En l'absence de son président, M. Donald M. McRae, le Groupe de travail a été présidé par M. Mahmoud D. Hmoud. Celui-ci a présenté oralement un rapport intermédiaire d'activité au Groupe de planification, à sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 juin 2013, et un autre rapport à sa 3<sup>e</sup> séance, le 25 juillet 2013. Le Groupe de travail a recommandé d'inscrire au programme de travail à long terme de la Commission le sujet «Crimes contre l'humanité» sur la base de la proposition élaborée par M. Sean D. Murphy. Il s'inspirait de la recommandation formulée à propos des critères de choix des sujets par la Commission à sa cinquantième session (1998), à savoir :

a) le sujet devrait correspondre aux besoins des États en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international ;

b) le sujet devrait être suffisamment mûr sur le terrain de la pratique des États pour se prêter à une codification et à un développement progressif ;

c) le sujet devrait être concret et suffisamment facile à traiter à ces fins.

La Commission a convenu également qu'elle ne devrait pas s'en tenir aux sujets classiques, mais pourrait aussi envisager ceux qui correspondent à des tendances nouvelles du droit international et à des préoccupations pressantes de l'ensemble de la communauté internationale<sup>405</sup>.

<sup>405</sup> *Annuaire... 1998*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 114, par. 553.

170. La Commission a approuvé la recommandation tendant à inscrire le sujet « Crimes contre l'humanité » au programme de travail à long terme. Il a été dit que l'examen du sujet aurait dû être envisagé dans une perspective plus large que celle prévue dans le plan d'étude, et notamment englober tous les crimes les plus graves. Le plan d'étude du sujet que la Commission a inscrit à son programme de travail à long terme à la présente session est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

### 3. EXAMEN DE LA RÉSOLUTION 67/97 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2012, RELATIVE À L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

171. Dans sa résolution 67/97 du 14 décembre 2012 relative à l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a notamment de nouveau invité la Commission à lui rendre compte, dans le rapport qu'elle lui soumet, de ce qu'elle fait actuellement pour promouvoir l'état de droit. Depuis sa soixantième session (2008), la Commission fait chaque année des observations sur son action à cet égard. Elle note que, sur le fond, les observations détaillées figurant aux paragraphes 341 à 346 de son rapport de 2008<sup>406</sup> demeurent pertinentes et elle réaffirme la teneur des observations figurant au paragraphe 231 de son rapport de 2009<sup>407</sup>, aux paragraphes 389 à 393 de son rapport de 2010<sup>408</sup>, aux paragraphes 392 à 398 de son rapport de 2011<sup>409</sup> et aux paragraphes 274 à 279 de son rapport de 2012<sup>410</sup>.

172. La Commission accueille avec satisfaction la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international figurant dans la résolution 67/1 de l'Assemblée générale et elle partage l'attachement exprimé dans la Déclaration à un ordre international reposant sur l'état de droit, tout comme l'opinion selon laquelle l'état de droit s'applique de la même manière à tous les États ainsi qu'aux organisations internationales. La Commission prend également note de la satisfaction exprimée quant à son rôle dans la promotion de l'état de droit au niveau international par le développement progressif du droit international et sa codification.

173. La Commission rappelle que l'état de droit constitue son essence même, car sa mission fondamentale est d'œuvrer au développement progressif du droit international et à sa codification, en ayant à l'esprit son application au niveau national.

174. La Commission souhaite rappeler que ses travaux ont abouti à l'adoption par les États d'un nombre important de conventions. Pour que ces conventions réalisent pleinement leur objectif, elles doivent être ratifiées et appliquées. Les résultats des travaux de la Commission autres que les projets d'articles qu'elle formule contribuent également au développement progressif du droit international et à sa codification. Ayant le principe de l'état de droit en permanence à l'esprit, la Commission a

parfaitement conscience de l'importance que revêt l'application du droit international au niveau national, et elle œuvre à promouvoir l'état de droit en tant que principe de gouvernance au niveau international.

175. La Commission apprécie la contribution positive que l'Assemblée générale, principal organe délibérant et représentatif des Nations Unies, apporte à l'état de droit sous tous ses aspects en définissant des principes et des normes et en concourant au développement progressif et à la codification du droit international.

176. La Commission, en sa qualité d'organe créé par l'Assemblée générale et en exécution de son mandat tel qu'énoncé au paragraphe 1 a de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies et dans son propre statut, et tenant compte des vues exprimées par les États dans la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, continuera de promouvoir l'état de droit par le développement progressif du droit international et sa codification.

177. La Commission se félicite que l'Assemblée générale ait décidé de choisir « L'état de droit et le règlement pacifique des différends internationaux » comme thème du débat de la Sixième Commission cette année.

178. Compte tenu de la relation étroite existant entre les dimensions nationale et internationale de l'état de droit, la Commission, dans l'exercice de son mandat concernant le développement progressif du droit international et sa codification, considère que ses travaux devraient tenir compte, le cas échéant, des principes des droits de l'homme qui sont fondamentaux pour l'état de droit, comme l'indiquent le Préambule et l'Article 13 de la Charte des Nations Unies ainsi que la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international.

179. C'est pourquoi la Commission s'est attachée à mieux faire connaître l'état de droit aux niveaux national et international, notamment dans le cadre de ses travaux sur des sujets comme l'expulsion des étrangers, la protection des personnes en cas de catastrophe, l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) et l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État.

180. La Commission réaffirme son attachement à l'état de droit dans toutes ses activités.

## 4. HONORAIRES

181. La Commission réaffirme une fois encore les vues qu'elle a exprimées dans ses rapports précédents<sup>411</sup> à propos des honoraires, à la suite de l'adoption de la résolution 56/272 par l'Assemblée générale, le 27 mars 2002.

<sup>406</sup> *Annuaire... 2008*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 157 et 158.

<sup>407</sup> *Annuaire... 2009*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 156.

<sup>408</sup> *Annuaire... 2010*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 210 et 211.

<sup>409</sup> *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 183.

<sup>410</sup> *Annuaire... 2012*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), p. 88.

<sup>411</sup> Voir *Annuaire... 2002*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 525 à 531; *Annuaire... 2003*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 447; *Annuaire... 2004*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 369; *Annuaire... 2005*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 501; *Annuaire... 2006*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 269; *Annuaire... 2007*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 379; *Annuaire... 2008*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 358; *Annuaire... 2009*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 240; *Annuaire... 2010*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 396; *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 399; et *Annuaire... 2012*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 280.

Elle souligne que cette résolution touche particulièrement les rapporteurs spéciaux car elle risque de les priver de l'appui que nécessitent leurs travaux de recherche.

#### 5. DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS

182. La Commission a réaffirmé qu'elle reconnaissait l'intérêt particulier et la valeur considérable pour ses travaux des publications juridiques élaborées par le Secrétariat<sup>412</sup>. Elle a noté avec satisfaction que la Division de la codification était en mesure d'accélérer sensiblement la parution de ses publications grâce à la poursuite et à l'extension de son activité de publication assistée par ordinateur, ce qui améliore considérablement l'actualité et la pertinence de ces publications pour les travaux de la Commission.

183. La Commission a noté avec satisfaction que les comptes rendus analytiques des séances de la Commission, qui constituent des travaux préparatoires essentiels pour le développement progressif et la codification du droit international, ne feraient pas l'objet de limitation arbitraire de leur longueur. Étant donné, cependant, que le manque de personnel dans les services chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques risque d'avoir une incidence sur l'intégrité et la qualité des comptes rendus, plusieurs mesures expérimentales visant à rationaliser le traitement des comptes rendus analytiques de la Commission ont été prises à la suite d'échanges entre le secrétariat de la Commission et les services chargés de la rédaction. Ces nouveaux arrangements prévoient une communication plus rapide des comptes rendus provisoires aux membres de la Commission en vue de leur correction ponctuelle et une publication rapide des textes définitifs. L'on espère que ces mesures se traduiront par une utilisation plus rationnelle des ressources et faciliteront l'élaboration des comptes rendus définitifs dans toutes les langues, sans compromettre leur intégrité.

184. La Commission a conscience que dans la situation financière actuelle, la parution de plusieurs publications de la Division de la codification risque d'être compromise.

185. Étant donné l'extrême utilité des publications ci-après pour ses travaux, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à les publier :

a) *La Commission du droit international et son œuvre*, dans les six langues officielles, au début de chaque quinquennat ;

b) *Le Recueil des sentences arbitrales*, en anglais ou en français ; et

c) *Le Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, dans les six langues officielles, tous les cinq ans.

186. La Commission a exprimé sa gratitude à tous les services intervenant dans la production des documents, à Genève comme à New York, pour leur traitement rapide et efficace des documents de la Commission, souvent

dans des délais très serrés, contribuant ainsi au bon déroulement des travaux de la Commission.

187. Elle a aussi exprimé sa gratitude à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, pour l'aide qu'elle apporte avec autant d'efficacité que de compétence à ses membres.

#### 6. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR RÉSORBER L'ARRIÉRÉ DE PUBLICATION DE L'ANNUAIRE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

188. La Commission a réaffirmé que l'*Annuaire* était d'une importance déterminante pour qui veut comprendre ce que fait la Commission pour développer progressivement et codifier le droit international, et pour renforcer l'état de droit dans les relations internationales. Elle a noté que, dans sa résolution 67/92, l'Assemblée générale avait exprimé sa reconnaissance aux gouvernements qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international* et avait encouragé le versement d'autres contributions à ce fonds.

#### 7. ANNUAIRE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

189. La Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'*exprimer sa satisfaction* devant les remarquables progrès accomplis ces dernières années pour résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international* dans les six langues, et de *saluer* les efforts de la Division de la gestion des conférences, notamment sa Section de l'édition de l'Office des Nations Unies à Genève, pour donner effectivement suite aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale appelant à une résorption de l'arriéré ; d'*encourager* la Division de la gestion des conférences à fournir à la Section de l'édition l'appui continu nécessaire à la publication de l'*Annuaire* ; et de *demander* qu'un état des progrès réalisés à cet égard soit régulièrement présenté à la Commission.

#### 8. AIDE DE LA DIVISION DE LA CODIFICATION

190. La Commission a remercié la Division de la codification du Secrétariat de l'aide précieuse qu'elle lui apporte par ses services fonctionnels et par sa participation aux recherches relatives à ses travaux. En particulier, la Commission a remercié le Secrétariat d'avoir réalisé deux études sur les sujets « Application provisoire des traités » (A/CN.4/658) et « Formation et identification du droit international coutumier » (A/CN.4/659). La Commission a réaffirmé l'intérêt particulier et la valeur considérable des publications juridiques de la Division de la codification pour ses travaux et a de nouveau demandé qu'elle continue de lui en présenter.

#### 9. SITES WEB

191. La Commission a de nouveau rendu hommage au Secrétariat pour les résultats de son activité de mise à jour et de gestion du site Web de la Commission du droit international<sup>413</sup>. Elle a réaffirmé que ce site et les autres

<sup>412</sup> Voir *Annuaire... 2007*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 387 à 395.

<sup>413</sup> <http://legal.un.org/ilc/>.

sites Web gérés par la Division de la codification<sup>414</sup> sont une ressource très précieuse pour la Commission et pour les chercheurs des milieux juridiques qui s'intéressent à ses travaux, en ce qu'ils contribuent à renforcer d'une manière générale l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international. La Commission a noté avec satisfaction que le site Web de la Commission donnait des informations sur l'état d'avancement des travaux sur les sujets inscrits à son ordre du jour ainsi qu'une version préliminaire éditée des comptes rendus analytiques des séances de la Commission.

### B. Dates et lieu de la soixante-sixième session de la Commission

192. La Commission a décidé que sa soixante-sixième session se tiendrait à Genève du 5 mai au 6 juin et du 7 juillet au 8 août 2014.

### C. Coopération avec d'autres organismes

193. À la 3182<sup>e</sup> séance, le 18 juillet 2013, M. Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités judiciaires récentes de la Cour<sup>415</sup> en appelant également l'attention sur les efforts déployés récemment pour encourager l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour conformément à son Statut. Un échange de vues a suivi.

194. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) était représentée à la session par son Secrétaire général, M. Rahmat Mohamad, qui a pris la parole à la 3176<sup>e</sup> séance, le 9 juillet 2013<sup>416</sup>. Il a mis l'accent sur les vues des États membres de l'AALCO, sur la base des déclarations qu'ils avaient faites dans d'autres instances internationales, concernant trois sujets inscrits au programme de travail de la Commission, à savoir «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État», «Protection des personnes en cas de catastrophe» et «Formation et identification du droit international coutumier». Un échange de vues a suivi.

195. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe étaient représentés à la session par la Présidente du CAHDI, M<sup>me</sup> Liesbeth Lijnzaad, et par la chef par intérim de la Division du droit international public du Conseil de l'Europe, M<sup>me</sup> Christina Olsen, qui ont toutes deux pris la parole à la 3177<sup>e</sup> séance de la Commission, le 10 juillet 2013<sup>417</sup>. Elles ont mis l'accent sur les activités en cours du CAHDI concernant diverses questions juridiques, ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe. Un échange de vues a suivi.

196. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la session par M. Miguel Pichardo Olivier, qui a pris la parole à la 3180<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 2013<sup>418</sup>. Il a donné un

aperçu des activités du Comité exposées dans le rapport annuel de celui-ci et des activités prévues pour 2013. Un échange de vues a suivi.

197. La Commission de l'Union africaine sur le droit international était représentée à la session par son président, M. Adelardus Kilangi, qui a pris la parole à la 3189<sup>e</sup> séance, le 31 juillet 2013<sup>419</sup>. Il a donné un aperçu des activités de la Commission de l'Union africaine sur le droit international. Un échange de vues a suivi.

198. Le 16 juillet 2013, un échange de vues informel s'est tenu entre les membres de la Commission et le CICR sur des questions d'intérêt mutuel. Des exposés ont été faits sur les activités de la Division juridique du CICR et sur le Traité sur le commerce des armes et son objectif humanitaire, ainsi que sur les sujets inscrits au programme de travail de la Commission, dont le sujet «Formation et identification du droit international coutumier»<sup>420</sup>.

### D. Représentation à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

199. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale par son président, M. Bernd H. Niehaus.

200. Étant donné que les discussions sur le sujet «Les réserves aux traités» devant avoir lieu à la Sixième Commission ont été reportées à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission a exprimé une nouvelle fois le souhait que l'ancien Rapporteur spécial sur le sujet, M. Alain Pellet, soit invité par la Sixième Commission pour participer au débat sur la partie du rapport de 2011 de la Commission qui porte sur ce sujet<sup>421</sup>.

### E. Conférence commémorative Gilberto Amado

201. Le 17 juillet 2013, les membres de la Commission, les participants au Séminaire de droit international et d'autres spécialistes du droit international ont assisté à la Conférence commémorative Gilberto Amado intitulée «Contemporary trends on *opinio juris* and the material evidence of customary international law» (Tendances actuelles concernant l'*opinio juris* et les preuves matérielles du droit international coutumier), prononcée par M. Paulo Borba Casella, professeur à l'Université de São Paulo. Un débat a suivi.

### F. Séminaire de droit international

202. Conformément à la résolution 67/92 de l'Assemblée générale, la quarante-neuvième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations, du

<sup>419</sup> Idem.

<sup>420</sup> M. Laurent Colassis, chef adjoint de la Division juridique du CICR, a donné un aperçu du travail de la Division juridique du CICR et M<sup>me</sup> Nathalie Weizmann, conseillère juridique à l'Unité Armes du CICR, a fait un exposé sur le Traité sur le commerce des armes et son objectif humanitaire. M. Sean D. Murphy a donné un aperçu des sujets inscrits au programme de travail de la Commission et Sir Michael Wood a fait un exposé sur le sujet «Formation et identification du droit international coutumier».

<sup>421</sup> *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), chap. IV, et *ibid.*, vol. II (3<sup>e</sup> partie).

<sup>414</sup> À consulter à l'adresse suivante : <http://legal.un.org/ola/>.

<sup>415</sup> Cette déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de la séance.

<sup>416</sup> Idem.

<sup>417</sup> Idem.

<sup>418</sup> Idem.

8 au 26 juillet 2013, durant la session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à des étudiants de troisième cycle se spécialisant en droit international, à de jeunes universitaires ou diplomates et à des personnes en poste dans la fonction publique de leur pays.

203. Vingt et une personnes de nationalités différentes et de toutes les régions du monde ont participé à la session<sup>422</sup>. Les participants ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des exposés qui leur étaient spécialement destinés, et ont participé aux groupes de travail spécialisés dans différents sujets.

204. Le Séminaire a été ouvert par M. Bernd Niehaus, Président de la Commission. M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève, était responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire. La coordination du Séminaire pour les questions de fond était assurée par l'Université de Genève. M. Vittorio Mainetti, spécialiste de droit international à l'Université de Genève, a fait office de coordonnateur, secondé par M. Martin Denis, assistant juridique.

205. Les membres de la Commission ont donné les conférences suivantes : M. Ernest Petrič : « Les travaux de la Commission du droit international » ; M. Georg Nolte : « Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités » ; M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández : « Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État » ; M. Dire D. Tladi : « Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et interprétation des traités : prise en considération de la pratique et des accords ultérieurs pour résoudre les controverses concernant l'utilisation durable de la biodiversité marine » ; Sir Michael Wood : « Formation et identification du droit international coutumier » ; M. Sean D. Murphy : « Choix de nouveaux sujets pour la Commission du droit international : processus et contenu » ; M. Mathias Forteau : « Traitement juste et équitable en droit international de l'investissement » ; et M. Shinya Murase : « Élaboration de normes internationales aux fins de la protection de l'environnement mondial ».

206. Une conférence a également été donnée par M<sup>me</sup> Iris Müller, Conseillère juridique au CICR, sur « Le droit international humanitaire coutumier ».

207. Les participants au Séminaire ont assisté à une réunion de réflexion spéciale organisée à l'extérieur par l'Université de Genève sur le sujet : « Protection de

l'environnement en rapport avec les conflits armés ». Au cours de cette réunion, M<sup>me</sup> Marie Jacobsson, membre de la Commission et Rapporteuse spéciale sur ce sujet, a présenté celui-ci. Sa présentation a été suivie d'exposés et d'observations de M. Marco Sassoli, professeur à l'Université de Genève, M. Robert Kolb, professeur à l'Université de Genève, M. Makane Mbengue, professeur à l'Université de Genève, M<sup>me</sup> Mara Tignino, maître assistante à l'Université de Genève, M<sup>me</sup> Marie-Louise Tougas, du CICR, M<sup>me</sup> Karen Hulme, maître de conférences à l'Université d'Essex, M<sup>me</sup> Britta Sjostedt, chercheuse à l'Université de Lund, et M. David Jensen, chef de la Coopération environnementale pour la consolidation de la paix au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

208. Les participants au Séminaire ont également assisté à la Conférence commémorative Gilberto Amado, donnée le 17 juillet 2013, qui a été suivie d'une réception offerte par le Brésil.

209. Les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec les travaux d'autres organisations internationales sises à Genève. Une visite de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a été organisée et un exposé a été présenté par M. Alexander Beck, Conseiller juridique principal au HCR.

210. Trois groupes de travail ont été organisés pour le Séminaire, le premier sur « Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités », le deuxième sur « Protection des personnes en cas de catastrophe » et le troisième sur « Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État ». Tous les participants ont été affectés à l'un ou l'autre groupe. Trois membres de la Commission, M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández, M. Georg Nolte et M. Eduardo Valencia-Ospina, ont supervisé les groupes de travail et les ont fait bénéficier de leur expertise. Chaque groupe a établi un rapport et présenté ses conclusions au Séminaire au cours d'une séance spéciale. Les rapports ont été synthétisés et distribués à tous les participants, ainsi qu'aux membres de la Commission.

211. La République et canton de Genève a offert aux participants une visite guidée de l'hôtel de ville de Genève et de la salle de l'Alabama.

212. M. Bernd Niehaus, Président de la Commission, M. Markus Schmidt, Directeur du Séminaire, et M<sup>me</sup> Pamela López-Ruiz Montes (Pérou), au nom des participants au Séminaire, ont pris la parole devant la Commission et les participants au Séminaire à la cérémonie de clôture. Chaque participant a reçu un certificat attestant sa participation à la quarante-neuvième session du Séminaire.

213. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que, depuis 2010, les Gouvernements de l'Argentine, de l'Autriche, de la Chine, de la Finlande, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le

<sup>422</sup> Ont participé au Séminaire : M. Hatem Alabd (Égypte), M<sup>me</sup> Makiko Asami (Japon), M. Jonas Attenhofer (Suisse), M<sup>me</sup> Danaï Azaria (Grèce), M. Eduardo Cagnoni (Argentine), M. Jorge Luis Cepero Aguilar (Cuba), M. Rasmané Congo (Burkina Faso), M<sup>me</sup> Fiona Devlin (Irlande), M<sup>me</sup> Athikarn Dilogwathana (Thaïlande), M<sup>me</sup> Alicia Gauto Vázquez (Paraguay), M<sup>me</sup> Hyun Jung Kim (République de Corée), M<sup>me</sup> Pamela López-Ruiz Montes (Pérou), M. Brian McGarry (États-Unis), M<sup>me</sup> Ha Thi Ngoc Nguyen (Viet Nam), M<sup>me</sup> Siham Sebbar (Maroc), M. Edgardo Sobenes Obregón (Nicaragua), M<sup>me</sup> Sarala Subramaniam (Singapour), M. Alexey Nikolayevich Trofimenkov (Fédération de Russie), M. Zoilo Velasco (Philippines), M. Mawuse Vormawor (Ghana) et M<sup>me</sup> Olga Voronovich (Biélorus). Le Comité de sélection, présidé par M. Marco Sassoli, professeur et Directeur du Département de droit international public de l'Université de Genève, s'est réuni le 22 avril 2013 au Palais des Nations et a retenu 24 candidats sur 86. Trois des candidats retenus n'ont pu participer au Séminaire.

Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants, originaires notamment de pays en développement, pour parvenir à une répartition géographique équitable des participants. Cette année, des bourses couvrant les frais de voyage et de séjour ont été octroyées à 15 candidats.

214. Depuis 1965, 1115 participants, représentant 170 nationalités, ont pris part au Séminaire; 684 d'entre eux ont bénéficié d'une bourse.

215. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, originaires notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités des nombreuses organisations internationales sises à Genève. Elle recommande à l'Assemblée générale d'inviter à nouveau les États à verser des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2014 la plus large participation possible, compte tenu en particulier du cinquantième anniversaire du Séminaire, qui approche.

### **G. Commémoration du cinquantième anniversaire du Séminaire de droit international**

216. La Commission s'est félicitée de ce qu'en 2014 le Séminaire de droit international tiendrait sa cinquantième session, et elle a souligné la contribution précieuse qui avait été celle du Séminaire, lequel avait permis à des générations successives de jeunes juristes internationaux de suivre les débats de la Commission et de mieux comprendre son fonctionnement.

217. Il a été décidé que la Commission, en coopération avec le Bureau de liaison juridique de l'Office des Nations Unies à Genève, commémorerait comme il convient ce cinquantième anniversaire, si possible en invitant d'anciens participants au Séminaire, notamment ceux devenus par la suite membres de la Commission et de la Cour internationale de Justice.

218. Cette commémoration pourrait coïncider avec la visite à la Commission du Président de la Cour internationale de Justice.